

REGROUPEZ VOS ASSURANCES POUR AVOIR DES RÉDUCTIONS ET VOUS SIMPLIFIER LA VIE

TRAN QUILI DADE

MKT/534/001 - jan.22



AUTO



HABITATION



SANTÉ



VIE



AUTRES OFFRES

Un seul paiement pour toutes les assurances à une date de votre choix.

Réductions allant jusqu'à 10% sur la prime commerciale. La deuxième assurance permet déjà d'économiser.

PARLEZ-EN À VOTRE AGENT

Visitez une de nos agences ou consultez tranquilidade.pt

Si vous êtes déjà client, vous en saurez davantage sur **l'application Tranquilidade**





En savoir plus sur cette assurance

Ce dépliant ne dispense pas de la lecture des documents précontractuels et contractuels légalement exigés. Tranquilidade est une marque de Generali Seguros S.A. enregistrée auprès de l'Autorité de contrôle des assurances et des fonds de pension sous le n° 1197

grupo SS GENERALI

Generali Seguros, S.A.
Capital social: 90 500 000 €
Nº unique d'immatriculation RSC de Lisbonne | Nº fiscal 500 940 231
Siège: Av. da Liberdade, 242, 1250-149 Lisbonne











L'ASSURANCE QUI VOUS AIDE À GAGNER

Protection financière en cas de maladie oncologique (cancer du sein, colorectal, poumon, estomac, prostate,...), y compris les situations de cancer non invasif (in situ) avec votre capital disponible dès le diagnostic de la maladie (ex. prostate stade 1, sein).



PROTECTION RENFORCÉE

Le capital assuré pour la protection en cas de cancer invasif est 10 fois supérieur à celui du décès.

Il offre également une protection supplémentaire contre le cancer non invasif (p. ex. in situ).



FLEXIBILITÉ DANS L'UTILISATION DU CAPITAL

Vous pouvez en toute liberté et sécurité utiliser le capital comme et où vous le souhaitez. Par exemple, pour soutenir financièrement la famille, embaucher une aide à domicile, voyager ou réaliser un rêve.



SOUTIEN À LA PRÉVENTION DU CANCER AVEC RENDEZ-VOUS ANNUEL

Les taux de survie et la qualité de vie sont élevés, surtout lorsque la maladie est détectée tôt.

Grâce au partenariat avec le réseau CUF, l'accès à un rendez-vous médical préventif annuel est compris dans cette assurance, où des examens médicaux peuvent être prescrits à des tarifs conventionnés.



SUIVI APRÈS LE DIAGNOSTIC

Si vous optez pour un traitement privé, vous aurez accès au réseau de fournisseurs d'AdvanceCare à des tarifs conventionnés.

Si vous quittez l'hôpital, un appel téléphonique sera fait pour évaluer la situation, vous conseiller et renforcer les soins postopératoires par le biais du programme Welcome Home.



FAIRE LE BON CHOIX POUR VIVRE PROTÉGÉ

Plus qu'un simple apport de capital, nous aidons nos clients à aller de l'avant après un diagnostic de cancer.

3 options disponibles en fonction de votre âge et de votre protection financière jusqu'à 100.000€.

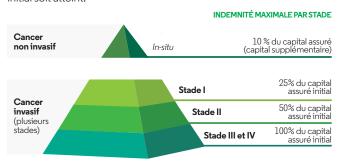




PAIEMENT DU CAPITAL ASSURÉ EN FONCTION DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION

UNIQUE SUR LE MARCHÉ

En cas de diagnostic de cancer invasif, le montant à recevoir sera en fonction des différents stades de la maladie jusqu'à ce que le capital initial soit atteint.





LA GARANTIE DE PROTECTION N'EXPIRE PAS AVEC LE SINISTRE

L'assurance peut garantir plus d'un cas de cancer et n'est pas annulée en cas de paiement de sinistre (sauf en cas d'épuisement du capital de la couverture Cancer Invasif).

En cas de sinistre, nous évaluons la situation et répondons dans les 48 heures.